

Durcissement des conditions d'accès à une bourse d'études au Burundi

PANA, 20 novembre 2013 Bujumbura, Burundi - Le gouvernement du Burundi va durcir les conditions d'accès à une bourse d'études et de stages à l'étranger dans le cadre des formes académiques et administratives en cours ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, apprend-on de source officielle à Bujumbura. La gestion des bourses d'études et de stages est aujourd'hui encore régie par un décret qui date des années 1990 et qui n'est plus "adapté" pour conduire correctement de telles formes, annonce un communiqué officiel du gouvernement burundais.

La principale forme académique, en cours depuis seulement 2011, porte sur l'instauration du système de "licence-master-doctorat" (LMD), plus conforme aux normes internationales, dit-on du côté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Dans l'ancien système universitaire burundais, les étudiants passaient quatre ans à travailler localement pour un simple diplôme de licence en attendant une "bourse d'excellence" pour se spécialiser à l'étranger. Le projet gouvernemental vise à mieux rationaliser les moyens alloués aux bourses d'études et de stages, en reconsidérant l'appui financier aux boursiers redoublants et la stricte application du principe de "pas de cours, pas de bourse d'études", surtout dans le cas des étudiants qui seraient tentés par l'école buissonnière. Les étudiants de rentrer au pays devront rembourser la totalité de la bourse perçue avec ses accessoires, prévoit encore la forme administrative en cours. Le projet gouvernemental a déjà adopté "moyennant quelques ajustements à l'intégrer", indique le communiqué.